



PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE INDIVIDUEL

# Allianz PER Horizon

Préparez votre retraite et vivez-la pleinement.





**Que vous soyez salarié ou indépendant, passer de la vie active à la retraite entraîne une baisse de revenus. Avec la création du Plan d'Épargne Retraite (PER), la loi PACTE<sup>(1)</sup> a réformé et simplifié l'épargne retraite en profondeur. Elle a pour objectif de mettre à disposition des épargnants des produits d'épargne retraite plus attractifs car plus simples, plus flexibles et avantageux fiscalement.**

(1) Pour prendre connaissance des dispositions relatives à la loi PACTE (loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises), nous vous invitons à consulter le site officiel [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

# Constituez-vous un **complément** de revenus pour votre retraite

Notre solution Allianz PER Horizon a été conçue pour vous permettre de préparer votre retraite dès aujourd'hui en toute simplicité.

Le Plan d'Épargne Retraite Individuel, Allianz PER Horizon, est un contrat d'assurance de groupe multisupport, ayant pour objet la couverture d'engagements de retraite supplémentaire, souscrit par l'association ANCRE auprès d'Allianz Retraite.

## Préparez votre retraite librement

Ponctuels ou réguliers, c'est vous qui décidez de la fréquence et du montant de vos versements. Vous pouvez effectuer :

- des versements libres **à partir de 600 €**,
- et/ou des versements réguliers, **à partir de 50 € par mois**.

Si vous faites le choix d'un versement régulier, celui-ci pourra être suspendu ou modifié à votre guise.

Vous êtes travailleur indépendant, profession libérale ou agriculteur exploitant ? Avec Allianz PER Horizon, il n'y a pas d'engagement annuel de versement, contrairement aux contrats d'épargne retraite Madelin ou agricole.

## Votre épargne disponible

- Avant votre départ en retraite, votre épargne reste accessible en cas de coups durs<sup>(2)</sup> ou pour l'achat de votre résidence principale<sup>(3)</sup>.
- À compter de votre départ en retraite, vous pourrez disposer librement de votre épargne :
  - sous forme de rente à vie,
  - de capital<sup>(4)</sup>, versé en une ou plusieurs fois,
  - ou encore une partie en rente et une autre en capital.

En parallèle, vous pourrez continuer à effectuer des versements, même si vous avez demandé une sortie partielle en rente ou en capital.

**À vous de décider.**

**En cas de questions, nos conseillers vous aideront dans votre choix.**

(2) Exemples d'accidents de la vie définis par la loi : décès de votre conjoint ou de votre partenaire lié par un pacte civil de solidarité (PACS), invalidité de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> catégorie (votre conjoint ou votre partenaire lié par un PACS, vos enfants ou vous-même), expiration de vos droits à l'assurance chômage, cessation de votre activité non salariée à la suite d'un jugement de liquidation judiciaire, surendettement.

(3) À l'exception de l'épargne issue des versements obligatoires, qui ne peut pas être rachetée pour l'acquisition de la résidence principale.

(4) À l'exception de l'épargne issue des versements obligatoires, qui est liquidable uniquement en rente à vie.

## Un cadre fiscal avantageux

Quelle que soit votre situation professionnelle, vous pouvez bénéficier d'avantages fiscaux immédiats et récurrents.

- **Vous êtes salarié, vos versements sont déductibles de votre revenu net global<sup>(5)</sup>.**  
Par exemple, si vous êtes marié avec un enfant et que le revenu net annuel de votre foyer est de 70 000 € en 2022, vous pouvez réaliser une économie d'impôt de 900 € en versant chacun 1 500 € sur un contrat Allianz PER Horizon.
- **Vous exercez une profession libérale, vous êtes travailleur indépendant ou agriculteur exploitant, vos versements sont déductibles de votre bénéfice ou de votre revenu professionnel imposable<sup>(5)</sup>.**  
Dans le cadre du dispositif fiscal « Madelin et Agricole », vous pouvez déduire les versements volontaires effectués sur votre PER à hauteur de 10 % de votre bénéfice imposable dans la limite de 8 PASS<sup>(6)</sup> majoré de 15 % supplémentaires sur la fraction du bénéfice comprise entre 1 et 8 PASS.  
Par exemple : si vous êtes médecin généraliste,

divorcé et sans enfant à charge, avec un bénéfice imposable de 80 000 € en 2022, en versant 500 €/mois (soit 6 000 €/an), vous préparez votre retraite tout en réduisant vos impôts de 2 460 €.

Si vous le souhaitez, lors de chaque versement volontaire, vous avez la possibilité de renoncer à leur déductibilité fiscale, en contrepartie d'une fiscalité plus avantageuse à la retraite.

## Votre épargne retraite regroupée

Pour plus de simplicité, vous avez la possibilité de regrouper vos différents contrats de retraite individuels (PERP, contrat d'épargne retraite Madelin ou agricole...) sur Allianz PER Horizon.

Vous pouvez également transférer sur Allianz PER Horizon l'épargne détenue sur vos contrats d'épargne retraite d'entreprise auxquels vous n'êtes plus affilié (PERCo et/ou contrat de retraite à cotisations définies à adhésion obligatoire dit « article 83 »...).

(5) Dans les conditions et limites prévues par la législation en vigueur au 01/01/2023, et susceptibles d'évoluer.

(6) Plafond de la Sécurité sociale.



# Une gestion **sereine** de votre épargne

## Une solution clé en main avec la gestion financière évolutive.

Vous avez plusieurs années devant vous pour constituer et valoriser votre complément de revenus pour la retraite ?

Vous souhaitez profiter du potentiel de performance des marchés financiers sur le long terme en réduisant votre prise de risque à l'approche de la retraite et sans avoir à vous occuper de la sélection des supports ou de leur évolution dans le temps ?

### **La gestion financière évolutive est faite pour vous.**

Avec cette solution, vous confiez la gestion de votre épargne à nos spécialistes et vous ne vous souciez de rien :

- Votre conseiller détermine avec vous la solution adaptée à votre profil de risque et à votre horizon de placement en fonction de votre date prévisionnelle de départ en retraite.
- Nos experts gèrent ensuite votre épargne dans le temps, dans le respect de votre profil et de l'horizon de placement définis ensemble.
- Afin de profiter pleinement des opportunités et du potentiel de performance des marchés financiers, votre épargne est dynamisée sur le long terme :
  - dans un premier temps, sont privilégiés les investissements sur des supports en unités de compte à risque modéré ou élevé (actions, supports diversifiés),
  - lorsque vous approchez de l'âge de départ à la retraite, votre épargne est progressivement sécurisée en augmentant la part des investissements réalisés sur des supports à risque faible (support en euros Allianz Fonds Euros, supports obligataires).

Nous vous proposons 4 grilles de gestion financière évolutive en fonction de votre profil d'investissement (Prudent horizon retraite, Équilibré horizon retraite, Dynamique horizon retraite et Offensif horizon retraite).

(7) Les investissements réalisés sur le support en euros Allianz Fonds Euros ne pourront pas représenter plus de 70 % des versements effectués nets de frais.



**En investissant sur des supports en unités de compte vous profitez du potentiel de performances des marchés financiers, mais vous prenez un risque de perte en capital. En effet, Allianz s'engage sur le nombre d'unités de compte, mais ne garantit pas leur valeur. Celle-ci est soumise à des fluctuations, à la hausse comme à la baisse, en fonction de l'évolution des marchés financiers.**

### **Un investissement en toute liberté avec la gestion libre**

Si vous préférez garder le pilotage de votre épargne, vous pouvez opter pour la gestion libre.

Vous aurez accès au support en euros Allianz Fonds Euros<sup>(7)</sup> ainsi qu'à une large gamme de supports financiers exprimés en unités de compte gérés par Allianz Global Investors ou par des sociétés de gestion reconnues.

Nous vous proposons une gamme diversifiée, tant en termes de classes d'actifs, de zones géographiques, de secteurs d'activité que de thèmes d'investissement.

## Vous souhaitez donner du sens à votre investissement ?

L'offre d'investissement d'Allianz PER Horizon s'attache à vous proposer une sélection rigoureuse de supports qui respectent les critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans leur stratégie de gestion. Notre objectif est de mieux gérer le risque et de générer des performances durables à long terme.

**Votre Conseiller, spécialiste de la gestion de patrimoine, est là pour analyser vos besoins, établir avec vous un bilan retraite et vous accompagner dans la préparation de votre retraite.**



### Investir à long terme nécessite de la confiance et de la proximité

#### • La solidité et l'expertise financière

Présent dans 70 pays, Allianz est le 1<sup>er</sup> assureur européen<sup>(8)</sup> et la première marque d'assurance au monde<sup>(9)</sup>. C'est aussi un acteur engagé pour le climat et un leader mondial de la gestion d'actifs. Avec plus de 9 000 collaborateurs présents sur tout le territoire pour vous accompagner au quotidien dans la réalisation de vos projets. Allianz en France est un assureur solide.

Sa solidité s'illustre notamment au travers du ratio de solvabilité qui correspond à la richesse de l'entreprise rapportée à ses engagements vis-à-vis de ses assurés, y compris en cas d'événements exceptionnels non prévisibles. Ce ratio illustre la capacité d'un assureur à faire face à des crises financières, sanitaires, ... Avec un ratio de solvabilité de 199 %<sup>(10)</sup> dépassant largement le minimum de 100 % requis par la réglementation, le Groupe Allianz confirme sa capacité à servir l'intérêt de ses clients dans la durée.

Dans un environnement soumis à de nombreuses incertitudes, Allianz dispose d'une notation financière parmi les meilleures du marché : réalisée par des agences indépendantes, la notation financière permet d'évaluer la solidité d'un établissement et indique aux investisseurs le degré de confiance attribué sur la base des comptes publiés : Allianz est noté AA par Standard & Poor's<sup>(11)</sup> (avec une perspective stable) et Aa3 par Moodys<sup>(12)</sup> (perspective stable) deux acteurs de références dans ce domaine, ce qui le place comme un des acteurs les plus fiables de sa catégorie.

La solidité financière d'Allianz repose aussi sur une approche globale d'intégration des critères ESG qui permet de s'assurer que les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance sont pris en compte dans l'ensemble des activités d'assurance et d'investissement.

#### • La proximité du conseil et la qualité des offres

Allianz France s'appuie sur le dynamisme de plus de 5 000 Agents Généraux, Conseillers et Courtiers pour apporter un conseil de qualité aux 5,2 millions de clients qui lui font confiance.

Nos différentes offres retraite commercialisées jusqu'à présent sont reconnues et ont été récompensées à plusieurs reprises par des labels d'excellence des Dossiers de l'Épargne, label décerné par des professionnels aux meilleures offres du marché.

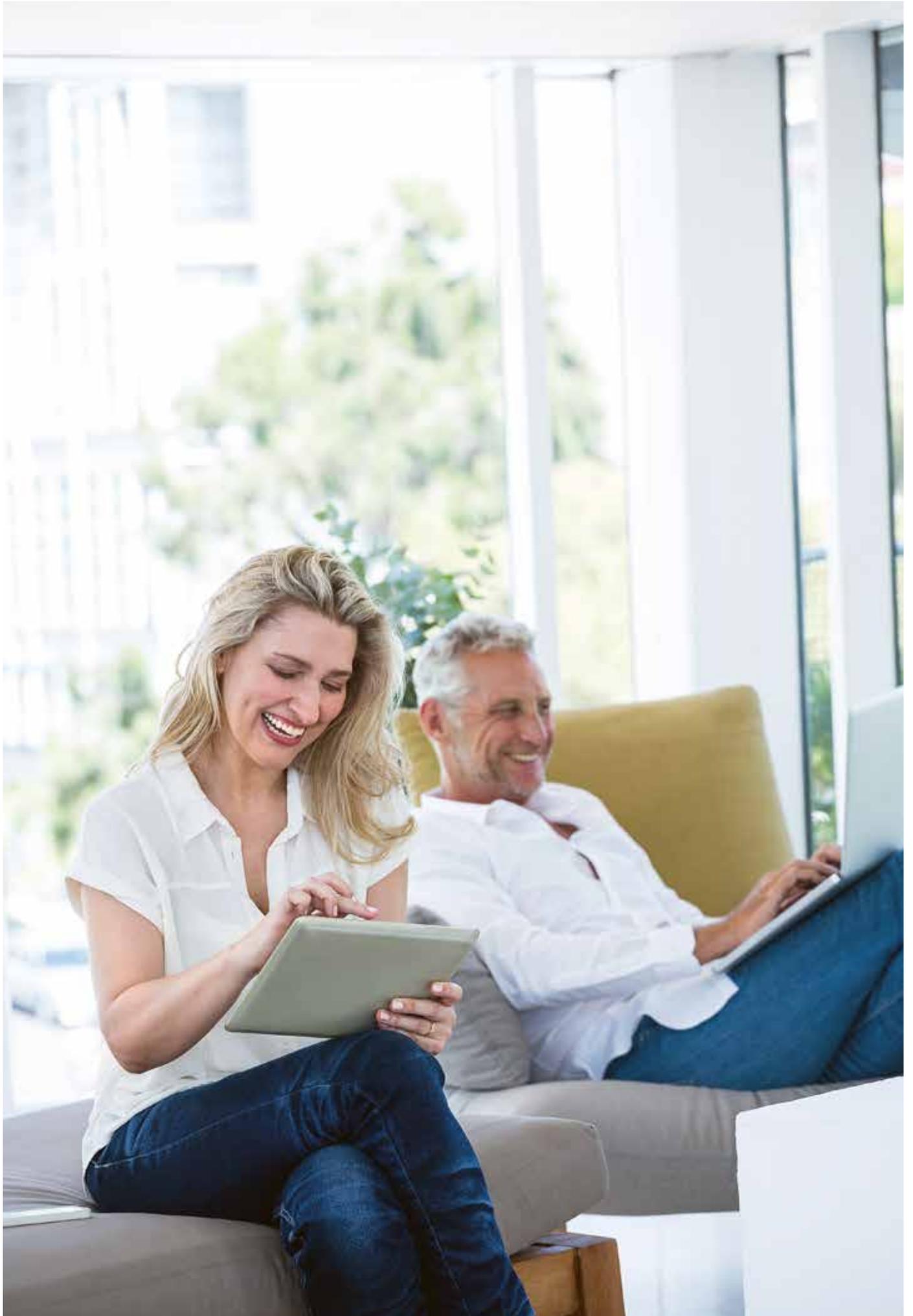
(8) 1<sup>ère</sup> capitalisation boursière en Europe au 12/07/22.

(9) Source : Selon le classement Interbrand des meilleures marques 2022.

(10) Valeur au 31 octobre 2022.

(11) Notes au 5/10/2022.

(12) Notes au 25/07/2022.



# Vous protéger ainsi que vos proches

## Une rente adaptée à votre situation

À compter de votre départ en retraite, vous pourrez récupérer votre épargne sous forme de capital et/ou de rente à vie afin de percevoir un complément de revenus jusqu'à votre décès.

En fonction de votre situation, nous vous proposons plusieurs options de rente cumulables entre elles :

- Vous souhaitez adapter le montant de votre complément de revenus à vos besoins : avec l'option « Rente par palier », vous bénéficiez d'un montant plus important pendant les premières années ou au contraire plus tard.
- Vous souhaitez protéger vos proches : avec l'option « Annuités garanties », en cas de décès avant la fin de la période d'annuités garanties choisie, l'intégralité de votre rente sera reversée à vos bénéficiaires (ou à leurs héritiers le cas échéant), jusqu'à la fin de la période d'annuités garanties. Au-delà de cette période, vous continuez de percevoir votre rente à vie.
- Avec l'option « Réversion », vous profiterez d'une rente tout au long de votre retraite puis, au moment de votre décès, ce sont le ou les proches désignés à l'adhésion qui la recevront à hauteur de 30%, 60% ou 100% selon votre choix.

## Vos proches sont protégés

En cas de décès avant la retraite, votre épargne sera reversée aux bénéficiaires que vous aurez désignés, sous forme de capital ou de rente à vie selon leur choix.

De plus, ils seront protégés contre l'instabilité des marchés financiers : nous leur garantissons un capital au moins égal au montant versé net de frais et de cotisations à l'ANCRE<sup>(13)</sup>.



(13) Diminué des éventuels rachats anticipés et des prestations déjà versées. Cette garantie s'applique jusqu'à votre 75<sup>e</sup> anniversaire.

# Une association et des services pour être à vos côtés

Parce que vous accompagner au quotidien est notre priorité, Allianz met plusieurs services à votre disposition.

## Simplifiez-vous la retraite avec Allianz Solution Retraite

Le système des retraites est complexe et évolue régulièrement. Vous vous posez des questions d'ordre pratique, réglementaire, juridique ou fiscal sur la retraite ? Calcul des pensions des régimes de base et complémentaires, conditions de départ, formalités administratives à effectuer, avec Allianz PER Horizon, vous bénéficiez automatiquement des services d'Allianz Assistance.

Les experts indépendants d'Info Conseil Retraite répondent gratuitement<sup>(14)</sup> par téléphone à toutes vos interrogations et ce, sans rendez-vous et autant de fois que le souhaitez.

**Vous avez besoin d'aide à l'approche de la retraite, nous vous proposons également des services d'accompagnement personnalisés à tarifs préférentiels.**

## Vous avez besoin d'aide pour reconstituer votre carrière ?

Pour vous simplifier la vie, un conseiller retraite prend en charge la constitution de votre dossier retraite en contactant pour vous les différents organismes, ce qui peut s'avérer particulièrement utile si vous avez connu différents statuts pendant votre carrière professionnelle. Un dossier de synthèse personnalisé, comprenant notamment une estimation du montant de votre retraite selon différents âges de départ, vous sera ensuite communiqué.

En complément, vous pouvez bénéficier d'une étude d'opportunité sur le rachat de trimestres ou encore d'une actualisation de votre reconstitution de carrière s'il y a eu un changement dans votre situation professionnelle ou personnelle.

## Vous approchez de l'âge de la retraite ?

Vous pouvez être accompagné dans les démarches administratives à effectuer pour liquider vos droits pour que vous puissiez profiter pleinement de votre retraite.

## Accédez à tout moment à nos services en ligne sur [allianz.fr](https://allianz.fr)

Votre Espace Client vous permet de consulter la valorisation de votre contrat ainsi que de réaliser des opérations en ligne (versement libre, arbitrage...).

Vous pouvez accéder à tous vos documents (relevé annuel de situation, attestation fiscale ...) dans la rubrique « e-courrier ».



<sup>(14)</sup> Hors coût d'un appel non surtaxé, restant à la charge du client.

## Allianz PER Horizon est souscrit par l'association ANCRE qui s'engage à vos côtés au quotidien



Pour adhérer au contrat Allianz PER Horizon, vous devez être adhérent de l'ANCRE (ASSOCIATION NATIONALE pour la COUVERTURE des risques, la RETRAITE et l'EPARGNE), association indépendante loi 1901 qui représente les intérêts collectifs de ses adhérents<sup>(15)</sup>. Vous profitez ainsi de la dynamique collective d'une association en matière d'épargne, de retraite et de prévoyance.

Être adhérent à l'ANCRE, c'est également bénéficier de services complémentaires<sup>(16)</sup> tels que :

- les garanties du contrat Allianz Protection Juridique qui intervient pour défendre vos intérêts en cas de litiges administratifs, fiscaux, sociaux ou successoraux,
- des tarifs préférentiels auprès de notre partenaire Testamento pour établir un « testament express » et être guidé dans vos approches successorales...

**Pour plus d'informations : [www.ancre-vie.com](http://www.ancre-vie.com)**

(15) L'ANCRE est en particulier membre de la FAIDER (Fédération des Associations Indépendantes de Défense des Epargnants pour la Retraite) qui intervient pour améliorer les projets de lois et de règlements en matière d'épargne et représente les épargnants dans les instances publiques de consultations et de concertation tant en France qu'au niveau européen.

(16) Réservés aux personnes physiques à jour de leur cotisation annuelle.



Pour de plus amples renseignements, votre conseiller est à votre disposition.

---

---



#### Allianz Vie

Société anonyme au capital de 643.054.425 €  
Entreprise régie par le Code des assurances  
1, cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex  
340234962 R.C.S. Nanterre

#### Allianz Retraite

Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire  
régie par le Code des assurances  
Société anonyme au capital de 101.252.544,51 €  
1, cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex  
824 599 211 R.C.S Nanterre

[www.allianz.fr](http://www.allianz.fr)



#### AWP France SAS

Société par actions simplifiée au capital de 7.584.076,86 €  
490381753 RCS Bobigny  
Société de courtage d'assurances  
Inscription ORIAS 07 026 669 - [www.orias.fr](http://www.orias.fr)  
Siège social : 7, rue Dora Maar - 93400 Saint-Ouen  
Désignée sous le nom commercial «Allianz Assistance»

[www.allianz-partners.fr](http://www.allianz-partners.fr)



#### ANCRE

ASSOCIATION NATIONALE pour la COUVERTURE des risques,  
la RETRAITE, et l'EPARGNE  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
27, boulevard des Italiens - 75002 Paris

[www.ancre-vie.com](http://www.ancre-vie.com)

